

Catherine Sueur prend la direction de l'inspection générale des finances

L'actuelle présidente du directoire de « Télérama » devrait succéder à Marie-Christine Lepetit à la tête du prestigieux corps d'inspection

Une femme pour remplacer une femme. Selon plusieurs sources, c'est l'actuelle présidente du directoire de *Télérama* (titre du Groupe Le Monde), Catherine Sueur, qui devrait prendre la tête de l'inspection générale des finances (IGF), à Bercy. Agée de 46 ans, elle devrait ainsi succéder à Marie-Christine Lepetit, qui dirige le prestigieux corps d'inspection depuis dix ans.

Sa nomination, qui devait être officialisée en conseil des ministres mercredi 6 avril, le serait finalement la semaine prochaine. Dans les tuyaux depuis plusieurs mois, elle intervient en pleine polémique sur le recours de l'Etat aux cabinets de conseil privés, et alors que le gouvernement compte sur la réforme des inspections générales pour renforcer sa capacité de conseil en interne.

Polytechnicienne, énarque et elle-même inspectrice des finances, Catherine Sueur a fait une grande partie de sa carrière dans le secteur culturel, public et privé, à l'exception d'un passage à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) comme secrétaire générale en 2017. A sa sortie de l'ENA en 2007, après ses années à l'IGF, elle a rejoint le Louvre en tant qu'administratrice générale adjointe, puis *Le Monde* quatre ans plus tard, comme secrétaire gé-

La nouvelle cheffe de service devra relever un redoutable défi : mettre en œuvre la réforme de la haute fonction publique au sein de l'IGF

rale. Choisie par Jean-Luc Hees pour l'épauler à la tête de Radio France, où elle est restée trois ans, elle préside *Télérama* depuis 2019. Elle est la fille cadette du sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur.

Mesures emblématiques

La nouvelle cheffe de service devra relever un redoutable défi : mettre en œuvre la réforme de la haute fonction publique au sein de l'IGF. Annoncée après la crise des « gilets jaunes », en 2019, celle-ci prévoit plusieurs mesures emblématiques, d'ores et déjà entrées en vigueur. Ainsi de la transformation de l'Ecole nationale d'administration (ENA) en Institut national du service public (INSP), de la fin de l'accès direct de l'école vers les grands corps ou la

mise en extinction de certains de ces grands corps.

C'est là que la tâche sera délicate. Car la disparition de celui de l'IGF, comme celle de huit autres services de contrôle de l'Etat, est assez mal vécue en interne. Concrètement, cela signifie que plus aucun fonctionnaire n'y entrera. Ceux qui y sont aujourd'hui pourront rejoindre le nouveau corps des administrateurs de l'Etat, ou rester dans celui de l'IGF jusqu'à leur retraite. Les futurs membres de l'IGF ne seront dorénavant intégrés au service qu'en détachement ou sous contrat et pour une durée limitée. Il ne sera plus possible de rester toute sa vie à l'IGF.

Ce qui inquiète les inspecteurs, c'est de perdre leur indépendance, attachée à leurs yeux au fait d'être protégés par un statut spécifique (le « corps ») qui leur offre de nombreuses garanties de carrière. Le décret du 9 mars fixe les nouvelles règles de fonctionnement de l'IGF. Son article 9 prévoit que ces règles garantissent « leur capacité à exercer leurs missions avec indépendance et impartialité ». Il reviendra à Catherine Sueur de rassurer ses troupes sur ce point. Tout en commençant à recruter des inspecteurs selon la nouvelle procédure. ■

ELSA CONESA

ET BENOÎT FLOC'H